

AMENDEMENT

DATE : 12/04/2019

DATE DE RECEPTION :

AMENDEMENT N° : 1T049-015

PROPOSITION DE : 0UNM4 - QUIMPER TX CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE - SERV-PUB - 29 - voix: 277

REDACTION INITIALE :

49. Comme les organisations de travail dans le privé, celles des services publics sont frappées par le numérique et la dématérialisation, ce qui entraîne souvent une dégradation du service rendu ainsi qu'une rupture entre usagers et agents du service public. Pour la CGT, le service public peut et doit organiser la transformation numérique pour mieux répondre aux besoins des usagers.

REDACTION PROPOSEE :

49. Comme les organisations de travail dans le privé, celles des services publics sont frappées par le numérique et la dématérialisation, ce qui entraîne souvent une dégradation du service rendu ainsi qu'une rupture entre usagers et agents du service public. Pour la CGT, le service public peut et doit organiser la transformation numérique pour mieux répondre aux besoins des usagers. **L'utilisateur doit notamment avoir le choix entre procédure numérique, procédure papier ou accueil à un guichet . Les administrations doivent utiliser des formats ouverts dans leurs échanges avec les usagers afin de ne pas leur imposer des choix techniques favorisant une société plus qu'une autre et les Gafam particulièrement.**

COMMENTAIRE :

AVIS DE LA COMMISSION

Accepté en l'état

Motif

Modification

Refusé